



Equipement	CR ou SCR (E)
Feux de route	CR ou SCR (E)
Feux de croisement	CR ou SCR (E)
Feux de position	A (E) dans CR ou SCR
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	R-S1 (E)
Clignoteurs	av 1 (E) ar 2a (E)
Catadioptres	av 1 (E) ar 1 (E)
Feux de gabarit	av ar
Feux complément.	
Eclairage plaque	2/ séparés, au centre
Essue-glace	2 balais avec/ sans lave-glace
Avertisseurs	Motorcraft TPAR 556 + TPAR 557 ou d'autres modèles selon les fiches d'homologation

**Indications pour le permis de circulation**

Genre du véhicule	Minibus		
Marque et type	FORD (D)	175	Transit
Homologation			
N°	CH	230149	
Carrosserie	limousine		
Places	total 12 (+)	avant	3
Poids à vide	1560	Carburant	B
Charge utile		CV-impôt	10,16
Poids total	3250	Cylindrée	1995

**Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation**

- \* ) Reserve des gaz : la vignette ECE-15 se trouve près de la plaquette du constructeur.
- \*\* ) Ceintures de sécurité: position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE art. 23, al. 3bis; des ceintures du type "A r4m" sont exigées.
- + ) Nombre de places : sur demande variante avec 15 places.
- |                             |              |                |              |
|-----------------------------|--------------|----------------|--------------|
| <u>Répartition du poids</u> | <u>avant</u> | <u>arrière</u> | <u>total</u> |
| poids à vide                | 790          | 790            | 1580 kg      |
| charge utile                | 230          | 820            | 1050         |
| poids total                 | 1020         | 1610           | 2630         |
| poids garanti               |              |                | 3250         |
- ++) Variante de pneus : 185 SR 14 Reinforced AV 1090 (2,1) AR 2360 (2,3), V-max 180 km/h, voies inchangées  
195 R 14 C 6 FR 1300 (2,5) 2760 (2,5) 120 km/h, voies inchangées.

Indication du nombre de places et indications des sorties de secours exigées (porte au centre à droite + porte arrière).  
Un tachygraphe est exigé dans les voitures destinées au transport professionnel de personnes.

Important: contrôler l'espace entre les dossiers des sièges situés les uns derrière les autres (distance minimale 650 mm; cette valeur est atteinte en diminuant l'épaisseur des rembourrages par la pose de boutons).

Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules

Rothrist, 18.8.75 / 4.9.75 (1.10.75 - gaz d'échappement)